

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
078-200081370-20250611-D-2025-06-007-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Délibération N° 2025.06.007

OBJET : AEP – Affectation des résultats

Les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines se sont réunis le mercredi onze juin deux mil vingt-cinq, à la Salle L'Etincelle à Ablis.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra	X	X	X
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BERNIER Didier	X	X	X
	BICENKO Katherine	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	X
	COPETTI Isabelle	X	X	
	FLORES Jean-Louis	X	X	X
	GODEAU Hervé	X	X	X
	JANOTTIN Luc	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	KRAEMER Gérard	X	X	X
	LE SCIELLOUR Claude	X	X	X
	LELARGE Alain	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
	PRUVOST Pascal	X	X	X
	SAISY Hugues	X	X	X
	SIRET Jean-François	X	X	X
	TATIN Nathalie	X	X	X
	TROGER Jacques	X	X	X
CA ETAMPOIS		-	-	-
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	SARRAZIN Fabrice (Pouvoir de CORREIA José)	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	MOUSSY Corinne	X		X
	TOTAUX	22 (+1 pouvoir)	21 (+1 pouvoir)	20 (+1 pouvoir)

Autres personnes présentes	Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint
----------------------------	--

Absents excusés : Monsieur Daniel COQUELLE, Monsieur José CORREIA qui donne pouvoir à Monsieur Fabrice SARRAZIN, Monsieur Christian GATINEAU, Monsieur Xavier HENRY, Monsieur Antoine LOPEZ, Monsieur Jérôme PORTHAULT.

Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

Date de convocation	05/06/2025
Nombre de délégués en exercice	40
Nombre de délégués prenant part au vote	21
Pour	22
Contre	-
Abstentions	-

Il convient de statuer définitivement sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation qui est excédentaire, et qui peut être, soit affecté totalement ou pour partie en réserves à la section d'investissement, soit reporté à la section d'exploitation. Compte tenu des excédents de la section d'investissement, il est proposé de maintenir à la section d'exploitation l'excédent cumulé.

Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 3.758.965.74 € et un excédent cumulé d'investissement (hors restes à réaliser) de + 818 029.24 € ;

Constatant les restes à réaliser sur l'exercice 2024, qui nécessitent un besoin en financement de 1 100 909.06 € qui n'est pas entièrement couvert par l'excédent d'investissement,

Considérant les reprises de véhicules dont les montants sont affectés au chapitre 775 – « Produit de cession » de l'année 2024, montants qui doivent être affectés en réserve réglementaire ;

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation s'élevant 3.758 965.74 € comme suit :

a) Affectation au compte 1068 « excédent d'exploitation capitalisé » (section d'investissement)	300 000,00 €
b) Affectation au compte 1064 « réserve réglementaire »	8 166.67 €
c) Affectation à l'excédent reporté (section d'exploitation- Chap. 002)	3 450 799.07 €

Fait à Ablis, le 17 juin 2025

Le Président : Jean-Pierre MALARDEAU



The image shows a blue circular logo for 'seasy' with the text 'SEASy' in a stylized font. Overlaid on the logo is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Pierre Malardeau'.